

Conseil général 10 décembre 2018

## POSTULAT – Pour une meilleure cohabitation entre fumeurs et non-fumeurs sur le domaine public

### Texte de dépôt

Madame la Présidente du Conseil Général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les membres de la Municipalité, estimés collègues,

A Monthey, nous pouvons être fiers d'avoir décroché le label « Communes en Santé », somme fiers d'être une ville culturelle où il fait bon vivre et développons de nombreuses zones de rencontre afin de dynamiser notre centre-ville.

Toutes ces mesures ne peuvent converger qu'avec une considération forte du bien-vivre ensemble. La Municipalité peut jouer un rôle clé en ce sens, en encourageant nos citoyens au respect mutuel ainsi qu'à contribuer à l'ambiance cordiale et festive de notre cité.

Par ce propos, veuillez prendre note du dépôt du postulat nommé « Pour une meilleure cohabitation entre fumeurs et non-fumeurs sur le domaine public ». Puisque ce postulat touche le « vivre ensemble » et qu'il dépasse les couleurs politiques, Messieurs Damien Raboud, Joseph Calamo et moi-même aurions souhaité le co-signer. Malheureusement, selon l'article 33 de notre règlement du Conseil Général, un postulat ne peut être signé que par un seul conseiller général. Cependant, ces derniers m'ont indiqué le cosigner moralement car nous sommes convaincu qu'il s'agit d'un sujet qui permet d'outrepasser les habituelles barrières partisans et clivantes dans les débats de notre plénum.

Je serai heureux de développer ce postulat, soutenu également par mes 2 collègues, lors de notre prochaine assemblée, en le motivant par des possibles axes de développement déjà vus, argumentés et validés en provenance d'autres villes suisses, mais également d'autres régions du monde .

Je me réjouis aussi de présenter les tenants et aboutissants de ce postulat devant chaque groupe avant notre prochain plénum.

Merci pour votre écoute.

M. David PUIPPE

PLR